

Avis n° 2023-02 du Conseil économique social et culturel (CESC) sur la pédagogie fondée sur la nature

Rappel du contexte : L'ambition d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) du Parc national de forêts

Comme le précise la charte du Parc national de forêts (orientation 10 - mesure 2), l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une mission fondamentale dans les parcs nationaux. La charte prévoit qu'à son échéance, un projet éducatif global est mis en place pour renforcer le réseau local des acteurs.

La charte prévoit que l'établissement public du Parc national contractualise avec ces acteurs pour décliner sa politique pédagogique.

Objectifs et définition du projet

Le projet pédagogique qu'envisage de porter le Parc national de forêts vise un double objectif :

- Concevoir et déployer une pédagogie fondée sur la nature au sein des écoles du territoire, facteur d'attractivité pour les familles,
- Accroître le développement des activités d'accueil de classes extérieures au territoire au sein du Parc national pour des séjours d'enseignement fondé sur la nature en soutenant la création de nouveaux lieux d'accueil pour ces classes.

Concernant les scolaires, la pédagogie fondée sur la nature doit permettre l'enseignement des différentes disciplines en utilisant des espaces de nature (terrain communal, jardin, parcelle forestière, etc.) mis à disposition des classes. Les dispositifs existants, souvent en lien avec les communes (Aires Terrestres Educatives de l'OFB, Forêts pédagogiques de la FNCOFOR, Ecole de la forêt, FIE, etc.), pourront être encouragés et mobilisés, laissant libre choix aux enseignants d'investir d'autres espaces avec les partenaires de leur choix.

Les enseignements traiteront des grands enjeux du développement durable : changements climatiques, gestion des déchets, gestion de l'eau, protection des sols, protection de la biodiversité, respect du vivant, etc. Ces thématiques pourront être développées dans des livrets pédagogiques produits par le Parc national.

Les acteurs déjà engagés pour l'éducation à l'environnement sur le territoire du Parc national (CIN d'Auberive, Maison de la forêt, Maison de Courcelles, Sentiers de la belette, FIE, la Ferme d'Aulot, la Compagnie des Décisifs, les Sabots de Vénus...) seront partenaires du projet. Le projet doit leur permettre d'accroître leur action. Des conventions de partenariat seront établies.

Ce projet donnera lieu à un conventionnement avec les services de l'Education nationale, avec lesquels des échanges sont planifiés.

Concernant les autres publics, les conventions permettront aussi de préciser le cadre global

des animations à déployer avec ces publics et les modalités d'intervention.

Le CESC a pris connaissance des grands axes de la future stratégie EEDD du Parc national de forêts.

Le CESC :

- Souligne la qualité du projet présenté ;
- Propose, comme l'envisage la stratégie, que le projet ne concerne pas uniquement le milieu scolaire et le temps périscolaire et soit bien étendu à l'accueil et l'animation à destination de tous publics (habitants du territoire, visiteurs et touristes, publics en formation, publics spécifiques, séjours éducatifs, etc.) ;
- Propose que le Parc national se positionne comme pôle d'excellence sur la pédagogie fondée sur la nature, en associant des approches académiques et scientifiques et des approches sensibles et empiriques ;
- Propose que les actions de communication du Parc national soient enrichies des approches des acteurs du territoire afin de mettre en évidence leurs savoir-faire, notamment via l'immersion dans la nature et le territoire et l'expérience qu'elle fait vivre ;
- Propose que ce projet ne se focalise pas uniquement sur la nature, qu'il soit étendu aux patrimoines et activités culturelles et qu'il vise à concevoir et déployer sur le territoire des outils de médiation envers tous les publics permettant une appropriation indirecte (sans accompagnement d'animateur) des richesses et des enjeux du territoire parc national, favorisant l'immersion, l'expérience vécue, la connaissance via la mise en place d'outils d'interprétation des patrimoines ;
- Propose de labelliser certains projets pédagogiques des partenaires du Parc national dans le cadre des conventions via la marque Esprit Parc National ou tout autre marquage « Parc National de Forêts » ;
- Souhaite accorder une vigilance à la portée d'intérêt général des structures intervenant dans les champs de l'éducation à l'environnement et de l'éducation populaire (valeurs d'éducation à l'environnement, de pluralisme, d'objectivité, vision systémique, rigueur scientifique, respect du vivant...) ;
- Propose que des Appels à Projets spécifiques aux établissements scolaires soient lancés par le Parc national ou que tout au moins une section leur soit consacrée, afin de pouvoir contribuer au financement de ceux-ci, en prenant en compte les disparités des financements publics sur le territoire ;
- Propose que le Parc national communique sur les offres de séjours d'éducation à l'environnement du territoire, séjour à la carte ou séjour clés en main, proposés par les partenaires ayant conventionnés avec le Parc ;
- Souhaite que soient clarifiés avec les structures conventionnées les pratiques et les usages de la nature avec le public (immersion, manipulation, cheminements, partage du territoire, cueillettes...) ;
- Demande que le Parc national veille à la pérennité et au renforcement du modèle économique des structures d'éducation à l'environnement ;
- Propose que le Parc national de Forêts devienne, via les acteurs locaux, un territoire pilote pour former des formateurs en pédagogie fondée sur la nature, en partenariat avec l'Education nationale, les ministères en charge de l'Agriculture et de la Jeunesse et des Sports, mais également les ministères en charge de l'Agriculture et de la Formation ;
- Propose de s'appuyer sur un réseau d'acteurs professionnels du territoire dans leur domaine de compétence (acteurs forestiers, collectivités, entreprises...) ;
- Souhaite qu'une contractualisation forte soit établie avec l'Education nationale, en particulier avec les inspections académiques de Côte d'Or et de Haute-Marne (mise à disposition de moyens, formation initiale et continue des enseignants à des

enseignements incluant l'immersion dans la nature – contenus, méthodes, types d'approche) en attirant particulièrement l'attention sur la question du transport et des financements ;

- Souhaite que le Parc national fédère et dynamise le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement sur son territoire ;
- Souhaite que soient développés les projets de sciences participatives ;
- Reste à la disposition du Parc national de Forêts pour travailler ensemble sur les différentes propositions.

Fait à Colmier-le-Haut, le 21 mars 2023

La présidente du CESC

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Claire COLLIAT